

Commune d'AURIS-EN-OISANS
 PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
 NATURELS PREVISIBLES

ZONAGE REGLEMENTAIRE DU RISQUE
 (sur fond topographique)



Légende :

Niveau de contraintes *

- Zones d'interdictions
- Zones de projet possible sous maîtrise collective
- Zones de contraintes faibles
- Zones sans contrainte spécifique

Nature du risque **

- I : crues des fleuves et des rivières
- m : marécages
- T : crues des torrents et des rivières torrentielles
- V, v : ruissellement sur versant***
- G, g : glissements de terrain
- P, p1, p2 : chutes de pierres
- A, a0, a1 : avalanches

Chaque zone est référencée par deux indices au moins :

* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.

** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractère en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

*** L'ensemble du territoire est concerné par une contrainte "Vv", non représentée sur la carte.

----- Limite communale

----- Limite du zonage réglementaire présenté sur fond cadastral au 1/5000

Réalisation : Alp'Géorisques

Etabli le : Avril 1999

Echelle : 1/10000

Edition : Alp'Géorisques

Modifié le :

